EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Havva ISIK, Eric SEVRE**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mesdames Françoise NOUHEN, Cécile AUDET et Carole COURTIAL arrivent avant le vote de la question n° 1.
Mesdames Nicole BARBIN et Marie SAVRE quittent la séance après le vote de la question n° 3.
Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance après le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Monique BONNET.
Interruption de la séance de 21 h 25 à 21 h 40 pendant le débat sur la question n° 4.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n° 6 et donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 8.

Rapport N° 67

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES / PÔLE RELATIONS SOCIALES

La loi 2005-843 du 26 juillet 2005 modifiée et notamment son article 15-1 encadre strictement les conditions de renouvellement des contrats à durée déterminée. Ainsi, les agents non titulaires engagés au titre de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ne peuvent voir la durée de leurs CDD successifs excéder 6 ans.

Enfin, l'article 3-4 de la loi 84-53 susvisée précise que lorsqu'un agent remplit les conditions d'ancienneté mentionnées au deuxième à quatrième alinéa du II (6 ans) avant l'échéance de son contrat en cours, les parties peuvent conclure d'un commun accord un nouveau contrat qui ne peut alors être qu'à durée indéterminée.

Un attaché territorial, actuellement sur un poste de chargé de mission « risques psychosociaux » à la DRH, est employé de façon continue dans les services de la collectivité depuis le 26/11/2007.

Il remplira donc les conditions d'ancienneté requises pour bénéficier d'un CDI le 26/11/2013. Vu la demande de l'intéressé, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser la conclusion d'un contrat à durée indéterminée avec cet agent à compter du 01/01/2014.

Les missions et compétences requises pour le poste qu'il occupe actuellement, ainsi que le cadre d'emplois de référence, sont précisées dans le tableau ci-joint.

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales de ce poste sont prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2014.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 décembre 2013

Pour le Maire et par Délégation,

L'Adjoint

Alain BARDOT

DESIGNATION	CATEGORIE	DUREE	CADRE D'EMPLOIS DE REFERENCE
<u>Fonctions</u> : chargé de mission RPS Chargé, sous l'autorité du responsable de pôle relations sociales - prévention et sécurité - de la coordination du dispositif de prévention des risques psychosociaux. **<u>Missions</u> :** • Pilote, anime et coordonne le dispositif RPS, • Assure les fonctions de ressource, de référent et d'appui au fonctionnement du dispositif, • Gère les alertes de situation de mal être au travail, • Est chargé du suivi et de la communication autour des actions mises en œuvre, notamment devant les instances paritaires, • Plus largement a un rôle de soutien aux missions du service dans le domaine de la prévention, de l'hygiène et de la sécurité. **<u>Profil :</u>** • Titulaire d'un diplôme supérieur dans le domaine juridique (bac + 3 minimum) en droit social et/ou droit public. Une formation à la gestion des risques psychosociaux est souhaitée, • Connaissances du statut de la fonction publique territoriale, de la gestion des ressources humaines et de la législation relative à l'hygiène et à la sécurité, • Grandes qualités relationnelles, d'écoute, de discrétion et de diplomatie indispensables, • Une première expérience sur un poste similaire est souhaitée	**A**	**3 ans**	**Cadre d'emplois des attachés territoriaux**